SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 68.

DE LONDRES.

ARRIVÉE *de Navires.*

LA Compagnie des Indes Orientales a reçu depuis quelque temps plusieurs Navires chargés d'une grande quantité de thé, ce qui fait espérer que le prix de cette denrée diminuera considérablement.

La cargaison de l'*Amiral Pococke*, Capitaine *Riddal*, arrivé le 15 de Juin, consistait en 1200 pieces de toiles de Nankin, 423700 *liv.* de thé Boé, 113200 *liv.* de thé Congo, 86400 *liv.* de thé Singlo & 13200 *liv.* de thé Souchon; 6 caisses, 84 demi-caisses, une boëte de porcelaine de la Chine & autres marchandises des Indes.

Le *Comte Elgin*, Vaisseau de la Compagnie des Indes qui revient de la Chine, est arrivé le 16 Juin dernier aux Dunes. Sa cargaison consistait en 1200 pieces d'étoffes de Nangking, 441700 *liv.* de thé Boé, 97700 *liv.* de thé Congo, 100700 *liv.* de thé Singlo, 6 caisses & 84 demi-caisses, une boete de porcelaine de la Chine & autres marchandises.

Le *Comte de Richemont*, autre Vaisseau de la Compagnie des Indes, est entré le 17 dans le Port de l'Isle de Wight avec une cargaison considérable qui consistait en 1200 pieces d'étoffes de Nangking, 424900 *l.* de thé Boé, 62000 *l.* de thé Congo, 90300 *liv.* de thé Singlo & 36500 *liv.* de thé Souchon, 2 caisses, 68 demi-caisses, une boëte de porcelaine de la Chine & autres marchandises. Il y avait encore à bord deux grands buffets en laque destinés à être présentés au Roi. Ces deux pieces ont été finies par le fameux Souchen Howqua qui a porté les ouvrages de laque à un tel dégré de perfection qu'il peut égaler le vrai laque du Japon.

Le *Dutton* & le *Salisbury*, autres Vaisseaux de la même Compagnie qui venaient aussi de la Chine, entrerent le 18 dans la Tamise. Nous n'avons point eu le détail de leurs cargaisons.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont frété vingt-quatre Vaisseaux pour le service de l'année courante.

PASSAGE DU SUND.

Du 3 au 5 Août 1766 il est passé par ce détroit 2 Navires sortis d'Amsterdam allant à la Mer Baltique, 11 allant à Amsterdam, dont 3 partis de Riga, 2 de Dantzick, 2 de Konisberg, 2 de Stetin, 1 de Memel & 1 de Christiaanstadt; 4 allant aux Isles Britanniques, sçavoir, 1 parti de Narva pour Landcastre, 1 de Memel pour Londres, 1 de Dantzick pour Potsmouth & 1 de Stockholm pour Yarmouth.

Récapitulation. Il est passé par le détroit du 3 au 5 Août, pour LA HOLLANDE, 2 Vaisseaux d'exportation & 11 d'importation; pour les ISLES BRITANNIQUES, 4 Vaisseaux d'importation.

Le 3 Août 1766 il est passé par le détroit, pour la France, les Navires des Capitaines *Jan Slaek* parti de Cette pour Konigsberg avec du vin; *Ary Sloff* parti de Dantzick pour Dunkerque avec des cendres; *Rasmus Holm* parti de Sainte Croix pour Copenhague avec du sucre; le 4 les Navires des Capitaines *Aldert Sickes* parti de Dantzick pour l'Orient avec des planches; & *Samuel Perwitz* parti de Charenté pour Lubeck avec de l'eau-de-vie.

DE MARSEILLE, *le* 11 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 10 Août 1766 il est entré dans ce Port 47 bâtimens français & 12 étrangers venant de Smyrne, de Mogador, d'Almazaron, de Malthe, du Havre, de Gadix, de Lorette, de Livourne, de Gênes, d'Arbissola, de Luan, de Savone, de Nice, de Cassis, d'Antibes, de Cette, de Narbonne, d'Arles, de la Ciotat, d'Agde, de Martigues & de Toulon chargés en plus grande partie de bled, de marchandises provenant de la foire de Beaucaire & de 830 milleroles d'huile.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de tems 61 bâtimens français & 34 étran. allant à Toulon, à Hyeres, à Menton, à Fréjus, à Arles, à Narbonne, à Saint Tropès, à Agde, à Cette, à Bormes, à Oneille, à Nice, à Gênes, en Corse, à Livourne, à Bandol, à

Luan, à Civita Vecchia, à Naples, à Palerme, à Valence, à Majorque, à Mahon, à Tunis, à Malthe, en Morée, au Levant, en Syrie & à Smyrne, chargés d'alun, de laine, de savon & d'autres marchandises d'épiceries, de drogueries & de merceries.

De Bordeaux, *le* 16 *Août* 1766.

Prix *courant des denrées de l'Amérique, & autres.*

Le quintal de sucre blanc, seconde sorte, de 48 à 50 livres; troisième sorte, de 42 à 44 livres; le blanc commun, de 36 à 38 livres; le petit commun, de 28 à 30 livres, le sucre tête, de 23 à 25 livres; le sucre brut de Léogane, de 26 à 28 livres; celui du Cap, 23 & 24 liv.; celui de Saint Louis, de 22 à 24 livres, celui de la Martinique, 21 & 22 livres; le café de la Martinique nouveau fin, 15 & 15 sols 6 den. *la livre*; dito marchand, 14 sols; dito vieux, 13 sols 6 deniers; dito inférieur, 11 sols 6 den. dito de Saint Domingue nouveau fin, 14 sols 6 deniers & 15 sols; dito marchand, 13 & 13 sols 6 deniers; dito vieux, 13 sols; dito inférieur, 11 sols. Les autres marchardises, comme indigo, coton, &c. n'ont point varié de prix.

Le 14 Août 1766 le beau froment nouveau a été vendu 13 livres; le seigle nouveau 7 livres 10 sols; le froment de la Mer, dont il se vend fort peu, vaut 8 livres, 8 livres 5 sols, 8 liv. 10 sols, 8 livres 15 sols, 9 livres & 9 livres 5 sols; le bled d'Espagne, 8 livres; l'avoine, 6 livres; l'eau-de-vie, 115 livres les 32 veltes.

Arrivée *de Navires.*

Du 11 au 14 il est entré dans le Port de Bordeaux 7 Navires Français & Etrangers, sçavoir le *Conquérant*, Capitaine *Lambert* de Bordeaux venant de la Martinique; le *Constant*, Capitaine *Feuilherade* de Bordeaux, venant de Saint Domingue, tous deux chargés de sucre brut, terré & tête, d'indigo, de café, de coton, &c. pour différens Particuliers & Négocians; les *Trois Freres*, Capitaine *Planice* venant de Corck avec du bœuf, du beurre & de la chandelle; l'*Ange Gabriel*, Capitaine *Lascanfse* venant de Nantes avec 305 pierres tuffeaux doubles & 1 ancre de fer; le *Jeune Thomas*, Capitaine *Servigny* venant de Rochefort avec du plâtre; le *Saint Vincent*, Capitaine *Grouel* venant de Redon avec du fer en pipage; & le *Saint Pierre*, Capitaine *Guerin* venant de l'Orient avec quatre caisses de porcelaine & 2 caisses de thé.

De la Rochelle, *le* 16 *Août* 1766.

Exportation.

Dans le courant de Juillet 1766 il est sorti de cette Ville 53286 *liv.* d'indigo; 17919 *liv.* de sucre brut; 34354 *liv.* de sucre terré; 44565 *liv.* de sucre en pains, 190174 *liv.* de café, 2250 *liv.* de rocou, 21 peaux de cerf, 1482 *liv.* de peaux d'ours & d'oursons, 38 loups de bois, 5404 *liv.* de pelleteries communes; 34744 veltes d'eau-de-vie, & 2240 *liv.* de coton.

Du Havre, *le* 17 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 15 au 17 Août 1766 il est entré dans ce Port 12 Navires françois & étrangers, sçavoir, la *Confiance*, Capitaine *Maurice* du Havre venant de la Guadaloupe d'où il était parti le 27 Juin chargé de 132857 *liv.* de sucre brut & terré, 49298 *liv.* de coton & 61870 *liv.* de café; les *Deux Amis*, Capitaine *Ambroise Tomson* venant de Corck avec du bœuf, du beurre & du lard; l'*Amitié*, Capitaine *Georges Service*; le *Sally*, Capitaine *Ambroise Palmer* venant l'un de Grenock & l'autre de Bristol, chargés de 335 boucauds de tabac; le *Triton*, Capitaine *Ancel* du Havre venant de Lisbonne avec 1494 cuirs secs en poil & le reste de son chargement pour Rouen; le *Dauphin*, Capitaine *Cochois* de Dieppe; le *Saint Jean*, Capitaine *Gauvin*; la *Marie Catherine*, Capitaine *Hamel*; la *Marie Catherine*, Capitaine *Auger* de Fecamp; le *Saint Barthelemy*, Capit. *Poitevin*, venant de Marennes, tous cinq chargés de sel; l'*Abondance*, Capitaine *Pierre Cadou* de Nantes, venant de Marseille d'où il était parti le 30 Avril; (*a*) la *Sainte Rose*, Capitaine *Martin Fée* de Rouen, venant de Bordeaux, chargé de marchandises pour le Havre & pour Rouen.

(*a*) *On donnera le détail du chargement de ce Navire dans l'ordinaire prochain.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

ſon chargement, a échoué le 20 de ce mois ſur un banc de ſable au-deſſous du Pellerin. Cet accident a été cauſé par l'ignorance du Pilote qui conduiſait ce bâtiment, dans lequel l'eau eſt entrée avec tant de violence & ſi promptement qu'on n'en ſauvera vraiſemblablement que la mâture, les agrets & les apparaux. Les Propriétaires ſe ſont déterminés ſur le champ à acheter un autre Navire qui eſt ſur les chantiers, & auquel on travaille avec toute la diligence poſſible, afin de ne point faire manquer cet armement.

CHANGES.

A. 1766.	*Jeudi* 28.	*Vend.* 29.	*Sam.* 30.
Amſterdam.	55 7 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¾ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	¼ ⅛ pe .	. . . .	. . . .

NAVIRES *en armement, le* 23 *Août.*

Les Navires le *Prince de Montbazon*, de 450 tonneaux, Armateur M. Durbé; la *Louiſiane*, de 100 tonneaux, Capitaine *Fouques*, Arm. MM. Ve. Lemaſne & Praud; le St. *Julien*, de 250 ton. Cape. *Link*, Ar. MM. Bouteiller, ſont en charge au Port de Nantes, le 1er. pour St. Domingue; le ſecond n'a point encore de deſtination déterminée; le 3e. pour la Guinée. Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers *la Jeune Andrina*, Cape. *Anske Harmens*; *le Conſtant Chaſſeur*, Cap. *Bonne Aletz*, pour Amſterdam; *les deux Sœurs*, Cape. *Gerit Johannes*, pour Middelbourg; *la Marie Eleonore*, Cape. *Olaüs Bleckman*; pour Gottembourg; *le Levrier*, Capitaine *Jan Janſen Mulder*, & *le Jeune Reouke*, Cape. *Ypes Sierke*, pour Dort.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Notaire réſervée pour la Ville de Tarare en Lyonnais, avec le protocole de feu M. Andrillard. Il faut s'adreſſer à Mlles Andrillard, à Tarare.

Autre de Conſeiller du Roi, Juge-Garde au dépôt des ſels de Nantes. Elle donne tous priviléges & exemptions, excepté ceux de lods & ventes. Elle produit net, dixieme déduit, 1150 ℔ de gages & émolumens, & n'exige ni réſidence ni peine pour le ſervice. On veut vendre cette charge 24000 ℔, proviſion en main. L'acquéreur n'aura à débourſer en ſus que 8 à 900 ℔ pour frais de réception. Il faut s'adreſſer à Nantes, à MM. Grou le Bonnetier, & Deſridellieres le Roux, ou à Me. Fouquereau, Notaire à la Foſſe.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'A. & S.
Garnier,	9e.	A.	2
Bonnet fils,	20e.	C.	2
Delabretaiche,	40e.	C.	3
Filleul,	60e.	A.	2
Bouron,	62e.	T.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Août. 1766.	*Lundi* 25.	*Mardi* 26.	*Mercredi* 2
Ac. des Indes. .	1300	1300. 1297 ½ .	1300 .
Emp. de la Com.	. . . . .	421	421 . .
Prom. à 5 p %. .	. . . . .	. . . . .	18 . .
Prom. à 4 p %. .	36 ½	. . . . .	36 . .
Ac. des Fermes.	847 ½ . . .	847 ½ . . .	847 ½ .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	16 ½ . .
3e. Loterie. .	. . . . .	23 ½ . . .	23 ½ . .
Annuités. .	416	415	414 . .
Coup. d'An. .	82	82	82 . .
Emp. de 50 mil.	22	23 ½	23 ½ 23 .
Emp. de 30 mil.	26 ½	26 ½	26 ½ . .
Col. 1759. . .	29 19m . . .	. . . . .	28 . .
Canada. .	33 . . .	33	33 . .
4e. L. Epoques.	24 10e. 29 ½ .	24 ½ 10e. 29 ½ .	24 10e. 29
Nouette. . .	26. 25 ½ J. 28 ½	25 ½ Av. 27 ½	25 ½ 25 Av.
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p %. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p % ſur le Cui.	. . . . .		. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 70.

DE BORDEAUX, *le 22 Août 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 18 au 21 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 16 Navires français & étrangers, ſçav. le *Hazard*, de 130 tonn. Cap. *Mathereau* de Bordeaux venant de la Martiniq. avec des marchandiſes des Colonies pour diverſes Particuliers & Négocians de Bordeaux ; le *Saint Antoine* venant de Galway avec du bœuf & du cochon ſalé ; le *Frideric Guillaume* venant de Corck ; le *Comte Charles* venant de Stetin ; le *Guillaume* & l'*Eliſabeth* venant de Neufchâtel ; le *Saint Antoine* venant de Dublin ; la *Catherine Ledewy* venant de Roterdam ; le *Saint Louis* venant de S. Malo ; le *Saint Pierre* venant de la Rochelle ; le *Saint Jean* ; la *Marie Farnçoiſe* venant de Redon ; le *Saint Adrien* venant de Boulogne ; la *Belle Roze* venant de Honfleur ; le *Hazard* ; l'*Aimable Marianne* venant de Rouen tous chargés de diverſes marchandiſes pour pluſieurs Particuliers & Négocians de Bordeaux.

PRIX *courant des denrées de l'Amérique.*

Le quintal de ſucre blanc, premiere ſorte, de 48 à 50 livres ; ſeconde ſorte, de 44 à 46 livres ; troiſieme ſorte, de 38 à 40 livres ; blanc commun, de 36 à 38 livres ; petit commun, de 30 à 32 livres ; le ſucre brut de Léogane, de 25 à 27 livres ; celui du Cap, 23 & 24 liv. celui de la Martinique, 20 & 21 liv. ; *la livre* de de café Martinique nouveau fin, 15 & 15 ſols 6 den. dito marchand, 14 & 14 ſols 6 den. dito vieux, 13 ſols 6 den. & 14 ſols ; dito inférieur, 11 ſols 6 den ; café de Saint Domingue nouveau fin, 13 & 14 ſols ; dito marchand, 13 ſols ; dito vieux, 12 ſols 6 den. dito inférieur, 11 ſols 6 den. & 12 ſols ; indigo bleu & violet, 8 liv. 10 ſols & 9 liv. *la livre* ; dito mêlé, 7 liv. 10 ſols ; dito cuivré fin, 5 l. 5 ſ. dito marchand, 4 l. le coton de Saint Domingue, le quintal, 165 liv. dito de la Martinique, 145 liv. Les autres marchandiſes ſont toujours au même prix qu'elles étaient le 2 Août. Voyez Gazette N°. 66.

DE NANTES, *le 23 Août 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 15 au 22 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 9 Navires français & 13 étranger, ſçavoir, la *Marie Anne*, Capitaine *Archambault*, venant de la Guadaloupe avec 8 bariques de ſucre brut, 55 bariques 4 quarts de ſucre tête, 124 futeilles de café, 5 balles de coton, 16 ſacs de gingembre, 12 cuirs ſecs en poil, des liqueurs & des confitures ; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton* ; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Duguaux* venant de l'Orient avec de la porcelaine, du thé, du café & des ſardines ; la *Sirene*, Capitaine *Marc Allain* venant de Saint Valery avec 98 paniers de verre en table ; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume le Gal* venant de Quimper avec de la fayence & des pipes ; le *François*, Capit. *Olivier Tazoir* venant de Morlaix avec du beurre, de la toile & du papier ; la *Marie Anne Marguerite*, Capitaine *Pierre Clairet* ; la *Marie Suzanne*, Capitaine *Pierre Fouré* venant de Rouen avec du plâtre ; l'*Aimable Julie*, Capitaine *Thomas Maugé* venant de Dieppe avec 66 paniers de verre en table & de la craie. Parmi les Etrangers, 3 venaient d'Amſterdam ſur leur leſt ; 1 de Hambourg, 1 de Wibourg avec du cuivre, des planches de ſapin, de l'azur, des jambons, du bœuf fumé, du fer blanc, de la laine en ſuint, du chanvre, des platilles, du goudron, des boutons d'étain, de l'indienne, de la mercerie, des eſparts & des barres d'anſpects ; 2 de Saint Sébaſtien avec des ancres de fer, du fer en barres & du vin ; 1 de Corck avec du bœuf ſalé, du beurre, du ſuif & des chandelles ; 1 de Konigsberg avec des chevrons, des planches des douelles pipage & foncaille ; 1 de Norwege avec des eſparts, des chevrons, des gaffes, des avirons, des barres d'anſpects & des planches ; 1 de Harling, 1 de Rochefort & 1 de la Rochelle ſur leur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 1 Navire Français & 5 étrangers, ſçavoir, le *Tigre*, Capitaine *Raine* allant en Guinée ; le *Stephanus*, Capitaine *Jean Poort* allant à Roterdam ; la *Proſpérité*, Capitaine *Adrian Thart*, allant à Amſterdam avec de l'ocre, du bois de Gayac, des madriers d'Acajou, du ſucre brut & terré, des pierres à fuſil, de l'indigo & du café ; le *Jeune Antjé*, Capitaine *Sibolt Albert Hingts* allant à Hambourg avec du vin Nantais, des peaux de veau corroyées, de l'ocre, des pierres à fuſil, du café, du ſucre brut, de l'indigo & de l'eau de vie ; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Melles Rinkes* allant à Dort avec du bois de Gayac, du ſucre brut & terré ; le *Jeune Henri*, Capitaine *Huybert Lienwes* allant à Naples avec du ſucre brut & de l'indigo.

DE MARSEILLE, *le 18 Août 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 11 au 17 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 25 bâtimens français & 4 étrang. venant de Roterdam, de Tripoli, de Mahon, de Valence, de Catalogne, de Narbonne, d'Aigues-mortes, d'Arles, de Cette & d'Agde, chargés

en plus grande partie de bled, de ſon, d'orge, de poiſſon ſalé & de diverſes autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 46 bâtimens français & 17 étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Hyeres, à Menton, à Cette, à Frejus, à Agde, à Arles, à Antibes, à Nice, à Narbonne, à Genes, en Corſe, à Livourne, à Luan, à Naples, à Barcelonne, à Majorque, à Carara, au Levant, à Senari, en Syrie & au Havre, chargé. de diverſes marchandiſes d'épicerie, de droguerie, de mercerie, de vin, de riz & & de fruits verts & ſecs.

DU HAVRE, *le 24 Août 1766.*

IMPORTATION.

Dans les ſix premiers mois de cette année 1766, il a eté importé pour cette Ville par les Navires de ce Port venant des Colonies, ſçav. des ISLES DE LA MARTINIQUE & DE LA GUADALOUPE, 1290 bariques, 90 tierçons. 69 quarts de ſucre brut & terré; 58 boucauts, 1060 bariques, 808 tierçons. 1421 quarts, 808 ſacs de café; 586 balles & ballots de coton; 2 boucauts, 13 bariques, 12 tierçons, 15 quarts, 64 ſacs de cacao; 2 caiſſes, 3 barils, 1 quart de caret; 1050 caiſſes de ſavon; 4 paniers, 99 caiſſes, 1 baril de liqueurs; 43 caiſſes, 2 barils de ſyrop, 32 barils, 12 caiſſes de confitures; 4 dents de morphil; 4 caiſſes d'huile de Palma Chriſti; 300 billes en planches de bois à meubles; 1 quart d'indigo, 6 bariques de rocou; DES CÔTES DE SAINT DOMINGUE, 1793 bariques, 38 tierçons, 55 quarts de ſucre brut & terré; 376 boucauts, 690 bariques, 49 tierçons, 488 quarts, 1114 ſacs de café; 1388 balles & ballots de coton; 9 bariques, 1 caiſſe de cacao; 7 boucauts, 219 bariques, 54 tierçons, 142 quarts 4 ancres d'indigo; 3071 cuirs en poil; 4362 billes 2 greniers de bois de Campêche; 8 caves de ſyrop; 43 barils 8 caiſſes de confitures; 11 caiſſes de chocolat; 8 futailles de caret; 7 caiſſes de liqueurs.

EXPORTATION.

Dans ces mêmes ſix mois il a été exporté du Havre par Mer, des denrées de l'Amérique pour l'ANGLETERRE ET LE NORD, 3231816 *liv.* de ſucre brut & terré; 1217862 *liv.* de café; 19791 *liv.* d'indigo, 7193 *liv.* de cacao.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port du Havre le 22 & le 23 Août 1766, le Smack le *Jeune Pierre*, Capitaine *Sybold Pieters* de Limmer en Friſe, venant d'Amesfoort chargé de tabac pour les Manufactures du Havre & de Paris; la *Jeanne* de Livourne, Bateau contrebandier, Capitaine *Loiſel* de Caen pris par la Patache des Fermes; venant de Greneſey chargé de ſel; le Senau la *Judith Chriſtine*, Capitaine *Pierre Gerrit Schneider* Danois venant de Bergue en Norwege chargé de planches, de 93 barils de ſaumon & de 227 barils de maquereau ſalé; la Gabarre du Roi l'*Ecluſe*, Capitaine *Hericher* venant de Breſt ſur ſon leſt.

DE ROUEN, *le 25 Août 1766.*

Il eſt ſorti de ce Port du 2 au 18 Août 1766, 36 bâtimens, ſçavoir, le 3 Août, le Navire la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Pierre Rouſſel* allant à Lisbonne chargé de 78600 *liv.* de farine, 4244 *liv.* de toile de lin, 902 *liv.* de toile, mouchoirs & ſiamoiſe fil & coton, 727 *liv.* d'étoffe de ſoie, 2 boëtes de tabac de la Ferme, 2945 *liv.* de maroc & d'étoffe de laine, 574 *liv.* au quart & ſixième de ſoie, 1 boëte de gants de de peaux, 2 caiſſes de confitures, 4 marcs 2 onces de vaiſſelle d'argent, 2025 *liv.* de draps de laine, 856 *liv.* de coutil de fil, 1 caiſſe de ſouliers de femme en ſoie, 10080 *liv.* d'amidon, 5 caiſſes de mercerie & bijouterie, 36 peaux de veau corroyées, 925 *liv.* de fayence, 2370 *liv.* de biſcuits, 250 coupons de vaches, 1773 emicaſtors, 1600 *liv.* de tapiſſerie; le 7, les Navires des Capitaines *Jam Tomſon* & *Edouart Whette* allant à Dublin chargés de 2400 *liv.* de glaces de la Manufacture, 2 caiſſes de bordures dorées, 85 monts de plâtre, 2682 bottes de vaude, 2085 *liv.* de toile de lin, 2 poinçons & 660 bouteilles de vin, 7 groſſes 6 douzaines de peignes de buis, 50 *liv.* de plumes d'autruche, 11 malles & caiſſes de hardes, 4 caiſſes de meubles, 3 bouteilles de vernis, 275 *liv.* de toile cirée, 139 groſſes de chapelets de coco; le 8, le Navire la *Petronilla Cornilla*, Capitaine *Jacob Halbeck* allant à Amſterdam chargé de 1521 *liv.* de mouchoirs tout coton & fil & coton, 2 caiſſes de meubles, 64 mannes de chardons, 20 muids de terre à pot, 850 bottes de vaude, 50 groſſes de ciſeaux, 1 caiſſe de manchons de plumes, 42 hamacks, 865 *liv.* de bougie, 490 *livres* de fayence, 1 boëte d'échantillon d'indigo, 3 ballots de peaux, 22 douzaines & demie de paquets d'épingles, 200 *liv.* de ſerge de laine; le 9, le Navire la *Geertruyde Adriana*, Capitaine *Georges Brisband* allant à Roterdam chargé de 6 monts de plâtre, 4 ballots de peau, 62 paniers de verres à vîtres & 380 bottes de vaude; le 14, le Navire la *Marie Dorothée*, Capitaine *François Varengue* allant à Marſeille chargé de 50 douzaines de peaux de veau corroyées, 5 caiſſes de de figures de plâtre & de terre, 2 barils de graine & 208900 *liv.* de bled; le 16, le Navire la *Fantaiſie*, Capitaine *Thomas Aram* allant à Londres chargé de 1 barique de vin, 1 poële fayence, 1 malle & 2 caiſſes de vieilles hardes, 400 *liv.* de fayence, 1 caiſſe de confitures, 3 groſſes de peignes de buis & 18 canards en cage; des autres bâtimens 5 allaient à Honfleur, 1 à Dieppe, 14 au Havre, 3 à Iſigny, 1 à Cherbourg, 1 à Nantes, 1 à Breſt, 1 à Touques & 1 à Caen.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 2 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE *de la Déclaration du Roi qui accorde des Encouragemens à ceux qui défrichent les Landes & Terres incultes.*

ARTICLE PREMIER.

LEs terres, de quelque qualité & eſpece qu'elles ſoient, qui depuis quarante ans, ſuivant la notoriété publique des lieux, n'auront donné aucune récolte, ſeront réputées terres incultes.

I I. Tous ceux qui voudront défricher ou faire défricher des terres incultes, & les mettre en valeur de quelque maniere que ce ſoit, ſeront tenus, pour jouir des priviléges qui leur ſeront ci-après accordés, de déclarer au Greffe de la Juſtice Royale des lieux, & à celui de l'Élection, la quantité deſdites terres avec leurs tenans & aboutiſſans: il ſera par eux payé 10 ß à chacun des Greffiers pour l'enregiſtrement de leur déclaration. Permettons auſſi à ceux qui auront entrepris leſdits défrichemens depuis le 1^er. Janvier 1762, de faire les mêmes déclarations dans le délai de trois mois, à compter de l'enregiſtrement de notre préſente Déclaration, à l'effet de jouir deſdits priviléges ci-après accordés.

I I I. Pour mettre les Décimateurs, Curés & Habitans à portée de vérifier ladite Déclaration, & ſe pourvoir s'il y a lieu, ſçavoir, les Décimateurs & Curés pour raiſon de la Dixme, devant les Juges ordinaires, & les Habitans pour raiſon de la Taille en l'Élection, ceux qui voudront entreprendre leſdits défrichemens, feront afficher une copie de leur déclaration à la principale porte de l'Égliſe Paroiſſiale, à l'iſſue de la Meſſe de Paroiſſe, un jour de Dimanche ou de Fête, par un Huiſſier, Sergent ou autre Officier public requis à cet effet, dont il ſera dreſſé Procès-verbal.

I V. Les Entrepreneurs des défrichemens, les Décimateurs Curés & Habitans pourront ſe faire délivrer, toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, des copies de ces déclarations, en payant à celui des Greffiers qui les délivrera 2 ß 6 d. par rôle ordinaire. Défendons auxdits Greffiers de percevoir autres & plus grands droits pour raiſon de l'enregiſtrement & expédition deſdites déclarations, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à peine de concuſſion.

V. En obſervant les formalités preſcrites par les articles II. & III, ceux qui défricheront leſdites terres incultes, jouiront, pour raiſon de ces terreins, pendant l'eſpace de quinze années, de l'exemption des Dixmes, Tailles & autres Impoſitions généralem^t. quelconques, même des Vingtiémes tant qu'ils auront cours, & ce à compter du mois d'Octobre qui ſuivra la déclaration faite en exécution de l'article II; défendons en conſéquence à tous Taxateurs, Collecteurs & Aſſeſſeurs de les augmenter à la Taille, Vingtiémes tant qu'ils auront cours, & autres Impoſitions, pour raiſon du produit & de l'exploitation deſ-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dits défrichemens pendant ledit eſpace de temps; le tout néanmoins à la charge par eux de ne point abandonner la culture des terres actuellement en valeur dont ils ſeraient Propriétaires, Uſufruitiers ou Fermiers, ſous peine de déchéance deſdites exemptions; Nous réſervant au ſurplus de proroger au-delà dudit terme leſdites exemptions, ſi, après avoir entendu les Décimateurs, Curés & Habitans, la nature & l'importance de ces défrichemens paraiſſent l'exiger.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CONTINUATION *d'obſervations ſur le Charanſon & ſur ſon état, au premier Août, par M. de Mozé, de la Societé d'Agriculture du Bureau du Mans.*

Les vermiſſeaux produits par les charanſons, & qui paraiſſaient d'abord preſque ronds, prennent une forme alongée à meſure qu'ils groſſiſſent. Lorſqu'ils ſont prêts à devenir chryzalides, ils ont environ la longueur d'un charanſon : alors ils ſe dépouillent de leur peau de ver & ſe déchargent d'un peu d'eau qui y était enfermée; il tombe avec leur peau ce maſque roux qu'on voyait à leur tête, ou qui était leur tête même; & c'eſt preſque tout ce qu'il y a de ſenſible dans leur dépouille, encore ſouvent n'ai-je pu la trouver.

L'eau dont ils ſe déchargent eſt bientôt imbibée dans le corps farineux du grain ou parmi les crottes de l'inſecte; de façon que je ne l'ai apperçue que rarement, & ſans doute lorſque j'ouvrais les grains de bled, un mom^t. après la transformation du vermiſſeau; je penſe que ce peu de liqueur fait fermenter la farine & qu'elle occaſionne la chaleur qu'on éprouve dans un monceau de bled à l'approche de l'éruption des inſectes.

Les chryſalides ſont toutes blanches & longues d'une ligne & demie; elles m'ont cauſé beaucoup de ſurpri e par leur figure; je m'attendais à les trouver couvertes d'une enveloppe commune à tout ce qui les compoſe, comme il arrive aux vers à ſoie & à tous les inſectes que je connais; au lieu que je me ſuis apperçu que la trompe & les pattes ſont extérieures à cette enveloppe; je ne conçois pas qu'elles puiſſent ſe dépouiller une ſeconde fois pour arriver à leur état parfait.

J'attends avec grande impatience ce changement d'état & de couleur. J'ai dit qu'elles étaient très-blanches, très-molles, & que leur forme n'était pas à ſa perfection, mais on voit cependant que ce ſont des charanſons. La plus grande différence eſt à leur extrêmité poſtérieure, qui paraît très-alongée, au lieu que les eſpeces d'aîles oſſeuſes que le charanſon aura, ſont encore très-courtes. Quand on retire les chryſalides de l'écorce du bled ou de la farine dans laquelle elles ſont enfermées on les voit agiter vivement leur extrêmité poſtérieure; cette partie eſt la ſeule où j'aie remarqué du mouvement. J'en ai trouvé pluſieurs qui étaient mortes; ces dernieres, ainſi que celles qui étaient vivantes, m'ont confirmé que c'était de véritables chryſalides de charanſons que j'avais autrefois préſentées à la Société, mais elles étaient mortes depuis du temps & imprégnées de farine; ces deux circonſtances m'avaient cauſé quelqu'inquiétude, qui eſt à préſent diſſipée.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

RÉPONSE

De M. de la Borde aux Objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.

Mes Adverſaires ont prétendu, 1°. Que je m'étais trompé dans mes calculs, 2°. Que la culture du lin n'était pas propre pour l'Armagnac; je vais leur répondre ſur ces deux articles, & puiſqu'il leur faut de nouveaux calculs, je commencerai ma réponſe par cet objet.

TERRE EN BLED.

Un journal de terre paye pour la taille à raiſon de 3 ℔ environ, le journal, ſans compter les autres impoſitions, à proportion, ci . . . . . 3℔ ß d.

Quatre labours ordinairement pour la culture du bled à 10 ß chacun pour la main-d'œuvre, ci 2

Pour uſé de ferremens à 5 ß chaque labour . . . 1

6

D'autre part.	6 ℔	ß	d.
Pour intérêt perdu d'une paire de bœufs qui ne peuvent travailler que 15 journaux par année de guerret, 15 journaux en Mars, & les autres 15 journaux étant enſemencés en bled, à 250 ℔ d'achat, intérêt perdu à 5 p℅ ancien tau & du tems de mes opérations, faiſant 12 ℔ 10 ß, & pour chaque journal en bled ſur 15 des 30 occupés en mars ou en bled à 8 ß 4 d. par journal, ci		8	4
Cent quintaux de foin pour chaque paire de bœufs à 25 le cent, 125 ℔ & pour chaque journal	4	3	4
Pour fumer chaque journal de terre à 10 chars de fumier pour chacun à 15 .	7	10	
Main-d'œuvre pour le charier & pour le répandre, .		15	
Pour intérêt perdu d'un ſac de ſemence peſant 125 liv à 6 ℔ le ſac, & par année à 5 P℅, ...		6	
Pour de la chaux miſe pour chaque ſac de ſemence .		2	
Pour herſer la ſemence à bras comme cela ſe pratique à raiſon de deux femmes par journal, pour ſalaire ou boiſſon, à 7 ß chacune . . .		14	
Pour ſuivre & ſarcler le bled dans le printemps, pour en arracher les mauvaiſes herbes, à raiſon de deux femmes par journal à 7 ß . . .		14	
Pour couper le bled à raiſon de trois ouvriers par journal, pour vin & ſalaire à 10 ß chacun	1	10	
Pour ramaſſer le bled ou liens par journal . . .	1		
Pour dépigner le bled à 8 ß par ſac, 6 ſacs	2	8	
Pour dixme à payer ſur les 36 ℔, laquelle n'eſt point diſtraite, à raiſon de 10 un, faiſant pour 36 ℔ ou 6 ſacs de bled ½ ſac, 15^c. à 6 ℔, .	3	12	
TOTAL	29	2	8

Voilà les frais d'un journal de terre en bled, leſquels étant diſtraits de 36 ℔ de produit porté dans mon mémoire, il reſte pour le Cultivateur 6 ℔ 17 ß 4 d., en ſuppoſant 6 ſacs de bled bien net. Je ne compte pas beaucoup d'autres frais, comme de harnois pour les bœufs, dépenſes pour les maladies de ces animaux qui eſt en pure perte, & la perte qu'on fait ſur eux, quand on vient à s'en défaire dans l'état de vieilleſſe.

La paille ne ſe vend point en Armagnac, elle ſe donne par les Fermiers des dixmes à ceux qui font charrier leur dixmaire. Elle eſt cependant bien précieuſe à ceux qui y font le plus d'attention, & puiſque mon ſecond obſervateur veut lui donner un prix, qu'il ne lui donne pas celui de 10 ℔ par journal dans un pays où le foin eſt à 25 ℔ les cent liv. peſant, & où le bétail eſt à ſi bon marché : qu'il laiſſe à nos lecteurs la juſtice d'apprécier le tout ; j'y conſens. Voyons un journal de terre en vigne.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

Sur la culture de l'Olivier, par M. l'Abbé, Codde Chanoine du Chap. de Lorgues.

De tous les arbres fruit^rs, l'olivier eſt ſans contredit celui dont on retire la plus grande utilité. Les Atheniens à peine policés par Cecrops, l'avaient ſans doute reconnue, puiſqu'ils déférerent à Minerve la primatie dans Athenes que Neptune lui diſputait. La Déeſſe ne dut ſa victoire qu'à la production de l'olivier qui parut aux Grecs beaucoup plus utile que le cheval dont Neptune leur avait fait préſent. (a) En effet, la liqueur qu'on tire de l'olivier nous eſt très-néceſſaire pour une infinité de choſes dont il eſt inutile de faire l'énumération, & on pourrait en quelque ſorte, la regarder comme une denrée de premiere

(a) Cette fable, comme on ſçait, voile deux faits hiſtoriques, & le Poete a voulu faire entendre que les Atheniens en recevant le culte de Neith ou de Minerve, que Cecrops leur avait apporté d'Egypte, reçurent en même temps par ce même Chef de Colonie, pluſieurs plants d'oliviers. On peut dire la même choſe du cheval que les Grecs ne connurent qu'avec le culte de Neptune, culte qui leur venait de la Lybie.

néceſſité. Il eſt donc eſſentiel d'avoir un ſoin particulier de l'olivier, & de chercher les moyens les plus ſurs pour faciliter & augmenter ſes productions.

C'eſt le but que s'eſt propoſé M. l'Abbé Codde, qui depuis quinze ans a fait ſur cet arbre & ſur ſon fruit des obſervations & des découvertes qu'il a conſtatées par des expériences ſuivies & ſouvent répétées. Il oſe aſſurer qu'en moins de dix ans on aura dans le Languedoc & dans la Provence le double d'huile, ſi l'on veut adopter ſa méthode de traiter les oliviers. Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans cette nouvelle méthode, c'eſt que l'arbre, en produiſant plus de fruits & de meilleure qualité ne s'épuiſe pas, & devient au contraire plus fort & plus vigoureux. M. Codde déſaprouve les Cultivateurs qui retranchent trop de branches à l'olivier, & il prétend que par cette pratique, ils enlevent ſouvent à l'arbre le vrai germe de production, en facilitant la naiſſance des jets que les Jardiniers appellent *gourmands*. On ſçait que ces branches font un grand tort aux arbres dont on attend du fruit; il arrive cependt. quelquefois qu'un habile Jardinier en tire un avantage pour renouveller une partie du tronc, & ſe débarraſſer des branches qui ſont trop vieilles.

M. Codde propoſe de faire ſes expériences devant les Commiſſaires qu'on voudra lui donner, ſoit dans ſes propres vergers, ſoit dans ceux des Seigneurs qui lui permettront de traiter leurs oliviers comme il fait les ſiens. Il a encore trouvé le moyen de diminuer les frais de la cueillette des olives, de la culture & de l'élaguement de l'arbre.

Pour opérer une révolution favorable dans la culture de l'olivier, l'Auteur de la nouvelle méthode ne demande ni avances, ni dépenſes de la part du Roi ou des Provinces; il deſirerait ſeulement que les Communautés des Villes, Bourgs & Villages, miſſent une certaine ſomme entre les mains d'un Caiſſier ou Tréſorier, afin de payer les journées d'Ouvriers employés à la culture des oliviers qui appartiendraient à des perſonnes dont les revenus ne ſeraient pas ſuffiſans pour fournir à cette dépenſe.

En multipliant l'huile dans le Languedoc & dans la Provence, on augmentera en même temps les revenus de l'État. On ne doit donc pas balancer à adopter une méthode dont il y a de ſi grands avantages à retirer, & qui pourrait mettre le Gouvernement en état d'interdire l'entrée des huiles étrangeres.

SUITE *de la 2°. réponſe de M. Deſpommiers.*

Il eſt prouvé qu'un animal qui travaille conſomme le double de celui qui ne fait rien. Si je ſupprime, par exemple, quatre bœufs par charrue, je les remplace par huit vaches ou huit veaux. Ces animaux conſomment bien moins de foins que des bœufs, le profit ſe répéte tous les jours, les engrais ſe multiplient, & le Laboureur ne voit que gain en tout genre, du beurre, du fromage, des bouvillons dont il éleve une partie juſqu'à quatre ans; par ce moyen il ſe fait un objet important de commerce qui lui procure une aiſance qu'il n'avait pas auparavant.

On n'importerait plus de chez l'Étranger ces viandes ſalées, ces cuirs dont nous manquons; chaque foire payerait au Laboureur un tribut; chaque ordre de l'État y trouverait ſon compte par des liens qui font dépendre le bonheur de l'un du bien-être de l'autre.

Ces Manœuvres qui font faire leur culture à ſi haut prix, la feraient eux-mêmes, & avec leurs vaches. M. Bertin, Miniſtre, me permit de l'eſſayer dans ſes terres, & depuis quatre ans elles ſont cultivées avec une de mes charrues tirées ſeulement par deux vaches.

En diminuant ainſi le nombre d'hommes employés juſqu'à préſent à la charrue, je les rends à l'État auquel ils ſeront très-utiles, ſoit pour défricher, ſoit pour former de nouvelles habitations. Que M. l'Abbé David, M. Verrier, *&c.* jettent les yeux à la *Micheliniere*, ils verront combien ils ſont néceſſaires à la ſociété.

La Micheliniere eſt environ à 2 lieues de Tours. M. Chalons, propriétaire, ayant adopté mes principes, détruiſit par le moyen de ma charrue des joncs marins qui étaient fort épais, & ſema en 1765 du froment dans les terres qu'ils occupaient auparavant. Le ſuccès a répondu à ſon eſpérance, & il n'y a point d'endroits dans le Pays où l'abondance ſoit ſi bien marquée. Un tel exemple devrait ſans doute encou-

rager à défricher les landes qui ſont en grand nombre dans ce canton.

J'ai dit au ſujet de l'aireau, que cet inſtrument faiſait une culture miſérable. On s'en ſert dans une partie de la Touraine, & dans différentes Provinces.

Pour faire ſentir la différence frappante qu'ily a entre une culture faite avec l'aireau, & celle qu'on fait avec ma charrue, je ne citerai point pour exemples des terres dans les Pays éloignés, je prie ſeulement MM. de la Société d'agriculture de Tours, dont je ſuis jaloux d'obtenir l'eſtime, de jetter les yeux ſur les terres de la Micheliniere, & ils verront une preuve complette de ce que j'avance ; elles ſont toutes cultivées avec l'aireau. M. Chalons, pour tâcher de convaincre les Lab. de la ſupériorité de ma charrue ſur l'aireau, leur donna en 1765, à cultiver avec cet inſtrument les champs les plus fertiles, & fit labourer avec ma charrue ceux dont les terres étaient de moindre qualité.

Les terres naturellement fertiles & labourées avec l'aireau, n'ont rapporté cette année 1766, qu'une médiocre récolte, au lieu que celles qui ont été travaillées avec ma charrue, ont été couvertes d'une abondante moiſſon. Le Payſan ſurpris n'a pu s'empêcher de s'écrier ; *Ah, Monſieur, on ne l'aurait jamais cru* !

Si les défrichemens ſont forts, on peut mettre quatre bœufs ; alors le travail va beaucoup plus vite, & la terre ſe trouve entamée plus profondément ; mais pour les terres labourables, il faut abſolument s'en tenir à deux bœufs & un ſeul homme. Ils ſuffiſent au ſol le plus fort, & l'on voit par l'expérience, que ſouvent les moyens les plus ſimples ſont les plus utiles. *Fin.*

SUITE *de la Notice du Journal d'Avril.*

Après le morceau dont nous avons déjà rendu compte, on trouve dans ce Journal une lettre *d'un Planteur de la Jamaique, relativement à la ſituation actuelle de cette Iſle.* L'Auteur prétend, que ſi nos Colonies avaient la liberté du commerce, les Colonies à ſucre des Anglais ne pourraient ſe ſoutenir.

On lit enſuite l'extrait d'une lettre de *M. D. R. ſur le commerce actif & paſſif.* Selon cet Auteur, c'eſt la balance en argent qui décide laquelle de ces épithetes on doit appliquer au commerce.

Après cette lettre on en trouve une autre de M. *Van Eſlande*, ſur le droit de *meilleur Cattel*, que le Seigneur de Werwicq en Flandre, leve ſur tous ſes Vaſſaux qui ne ſont pas Bourgeois de Courtrai. » Ce droit conſiſte en ce que les » enfans ou la veuve d'un Cultivateur dé» funt, ſont obligés de payer au Seigneur » en nature ou en argent le meilleur meu» ble qu'il laiſſe après ſa mort, fût-ce un » animal de labourage. » M. Van Eſland fait ſentir combien il ſerait utile d'autoriſer les Habitans de Werwicq à ſe racheter de ce droit contraire au droit naturel.

A la ſuite eſt un Mémoire *ſur les haras, par M. de St. Fergex, Subdélégué de M. l'Intendant de Franche-Comté, à Veſoul.* Cet Auteur expoſe la triſte ſituation des haras de ſa Province ; il propoſe pour y remédier que le Roi veuille faire l'avance de 450 Jumens, depuis 180 juſqu'à 250 ℔ la piece, qui ſeraient rembourſées en 3 ans par les Cultivateurs ſolvables à qui on les diſtribuerait : il propoſe en outre de faire ſaillir les jumens gratuitement, au moyen de ce que l'on porterait à 150 liv. fixes la rétribution des Gardes-étalons qui eſt actuellement de 50 ℔ fixes, & 3 ℔ & un boiſſeau d'avoine pour chaque ſaillie, & de ce qu'on les maintiendrait dans la jouiſſance de tous les priviléges qui leur ont été accordés.

C'eſt dans ce Journal que nous avons commencé à enrichir cet ouvrage de planches en taille douce. On y voit avec le *détail des expériences d'agriculture faites à l'Abbaye de St. André aux bois, près Heſdin, par M. de la Creſſoniere*, le plan gravé de la *petite charrue ou binot manuel* qu'il a imaginé & dont il s'eſt ſervi avec ſuccès.

La Notice de deux Mémoires que M. *Boſc Dantilk* a lu à l'Académie des Sciences de Dijon, & qui a été extrait de cette Académie, ſuit la planche dont nous venons de parler. Le premier de ces Mémoires traite de l'art de faire de la fayance, & poſe des principes ſur cet Art. Le ſecond traite des différentes graiſſes de verre & des moyens de les prévenir.

On trouve après cela une *méthode pour faire de l'huile propre à donner la lumiere*

la plus belle & la plus tenace. Cette méthode eſt extraite d'un Mémoire de M. *Bourgeois de Chateaublanc*, ſur les matieres combuſtibles qui peuvent ſervir à éclairer les rues d'une grande Ville, à l'occaſion du prix propoſé par M. de *Sartine.* On y trouve ſur-tout une très-bonne maniere d'extraire l'huile d'abatis d'animaux.

Le Journal eſt terminé par la Notice du *Dictionnaire des Fiefs* & l'annonce des *Traités hiſtorique & pratique des Droits Seigneuriaux*; deux ouvrages de M^e. *Renauldon*, qui ſe débitent chez *Knapen* au bas du Pont St. Michel, & chez *Cellot* rue Dauphine, le ſecond ſe débite encore chez *Deſpilly*, rue S^t. Jacques. *Fin.*

COMMERCE.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglais.*

CE n'eſt peut-être pas trop avancer que d'aſſurer que les Colons des Indes occidentales firent à pluſieurs repriſes des ouvertures aux Marchands de l'Amérique ſeptentrionale pour avoir avec eux une conférence ſur les affaires pour leſquelles ils étaient en diſpute enſemble.

Mais les Américains ſept. avaient ſi ſouvent éprouvé la tyrannie & l'oppreſſion des Inſulaires dans les affaires qu'ils avaient eues avec eux, qu'ils ne crurent pas raiſonnable de mettre quelque confiance dans cette propoſition. Cependant auſſitôt qu'ils virent que la réſolution des Inſulaires était ſerieuſe, ils s'engagerent de bonne foi avec un comité de Marchands des Indes occidentales, dans une conférence où l'on a pris les réſolutions qui ont déjà paru dans pluſieurs papiers publics. En établiſſant les points importans qui ſont l'objet de ces reſolutions, on a conſidéré naturellement les intérêts des Colonies de l'Amérique ſeptentrionale, des Iſles, des Indes occidentales, ceux du revenu public ainſi que ceux du ſyſtême général du commerce de la G. Bretagne. Les parties intéreſſées n'ont pas été guidées par des vues partiales, mais par celles du bien public. Il n'était pas aiſé de concilier des intérêts ſi oppoſés; mais le bon ſens & la modération de ceux à qui la combinaiſon de ces affaires avait été confiée, effectuerent enfin cette conciliation d'intérêts qu'on avait regardés juſ. qu'alors comme impoſſible. *Fin.*

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette.*

J'ai vu avec plaiſir la réponſe ſatisfaiſante qu'un Avocat de Quimper a pris la peine de faire à un parere propoſé dans la Gazette du 26 Juillet dernier. J'aurais cru qu'il n'aurait pas été le ſeul qui ſe ſerait empreſſé à réſoudre cette queſtion qu'on a propoſée à pluſieurs Chambres de commerce. Elles ont toutes été d'opinions différentes, tout à fait oppoſées les unes aux autres, capables par conſéquent d'embarraſſer les perſonnes qui pourraient être nommées pour arbitrer les dommages & les intérêts des affreteurs *lors du retard d'un Navire par le fait du Maître.* Je ſouhaite qu'un raiſonnement ſi ſagement établi réuniſſe les ſentimens, enſorte qu'à l'avenir il faſſe conſtamment régle ſur cette ſorte de matiere. J'eſpere que ce même Avocat voudra bien encore aider de ſes lumieres les chargeurs du Navire dont il eſt queſtion dans le parere que je vous envoie. Les intéreſſés ſont tous Négocians de bonne foi qui n'aiment point la chicanne, & qui ſont prêts à ſe déſiſter de leurs prétentions dès que des perſonnes éclairées & inſtruites leur auront fait connaître qu'elles ne ſont pas conformes aux diſpoſitions de l'Ordonnance; c'eſt ce qui les a déterminés à ſoumettre ces mêmes prétentions à la critique du public, afin que chacun puiſſe donner ſon avis, & leur faire part des moyens propres à éluder ces prétentions, ou à les faire valoir.

PARERE A CONSULTER.

Le Maître du Navire relâché en Angleterre eſt accuſé d'avoir contrevenu aux Loix du Royaume, par la vente frauduleuſe d'une légere pacotille qu'il avait pour ſon compte, & par la révolte de ſon Équipage contre un Commis de la douane; ſur l'accuſation vraie ou fauſſe, il eſt arrêté avec le Nav. & la cargaiſon, les affréteurs informés de cet événement, l'ont dénoncé à leurs aſſureurs, & cependant pour ſe conformer à l'Ordonnance, art. 51, tit.

6 des Aſſurances, ils ont fait toutes les diligences requiſes pour avoir la main-levée des effets arrêtés; ils n'ont pu y parvenir, & malgré toutes leurs pourſuites & leurs ſollicitations, le Jugement de la conteſtation qui devait être prononcé le 19 ou 20 Juin dernier, eſt renvoyé à la fin de Novembre prochain.

Les affréteurs demandent, ſi en vertu de l'art. 49 du tit. ci-deſſus énoncé, & attendu le deſtourbier qui empêche le Navire de naviger à ſon dernier reſte, (guidon de la mer, chapitre 7, N°. 1^er.) ils ne ſont pas autoriſés à faire abandon de leurs marchandiſes aux aſſureurs dans le délai y preſcrit; fondés ſur ce que par la police, ces aſſureurs ſe ſont charges de l'arrêt de Prince, ami ou ennemi, de la baratterie de Patron, & de toutes autres fortunes de mer.

Le public ſera ſans doute ſurpris de voir mettre en problême une queſtion auſſi ſimple, mais comme on a lieu de croire qu'elle ſera contredite, il parait néceſſaire qu'elle ſoit diſcutée pour plus grand éclairciſſement.

LETTRE

*De M. Auffray, ancien Fabricant de Paris, à M. P***. de la Societé d'Agriculture de R***.*

Vous me demandez, Monſieur, ce que je penſe des critiques qu'on a faites du Mémoire dans lequel *j'examine l'utilité des réglemens dans les Manufactures*: je vais vous ſatisfaire en peu de mots.

Après avoir écarté les paradoxes, les interprétations forcées, les objections prévues, éclaircies déjà bien des fois, tous objets ſur leſquels vous penſez bien que je n'ai pas de réflexions a faire; je n'ai encore rien trouvé qui pût exiger de nouveaux éclairciſſemens, ou me porter à reconnaître des inconſéquences. Je ne me trouve point non plus coupable, d'avoir abuſé ou d'avoir ignoré les grands principes du commerce, qu'on ne doit jamais perdre de vue en pareille occaſion: quand on a l'habitude de puiſer dans de bonnes ſources, on acquiert volontiers celle de bien voir; auſſi des idées reſſerrées, de petites vues, une foule de préjugés, &c. ne conſtituent point ma façon d'apprécier des choſes ſur leſquelles il n'eſt pas permis de porter des jugemens hazardés. Ami de la vérité dont le culte m'eſt bien cher, je me ferais un vrai plaiſir d'avouer des erreurs bien prouvées, & je ſçaurais faire taire l'amour propre, quelqu'impérieux qu'il fût.

J'attendais toutes ces critiques, Monſieur, elles étaient inévitables; auſſi, ai-je redoublé d'attention, pour préſenter mes idées ſur une matiere auſſi importante, avec tout le ſoin & toute la clarté poſſible, afin de n'avoir pas à ſoutenir dans des diſcuſſions polémiques, des hypotheſes mal fondées & des aſſertions obſcures, entortillées. De pareils détails ennuient ordinairement, font perdre de vue la queſtion, qui de très-claire & de très-palpable, *devient quelquefois problématique: c'eſt le but de mes critiques, je le ſçais, mais ce n'eſt pas le mien.*

La queſtion eſt ſuffiſamment agitée, c'eſt à eux comme à moi à attendre le jugement du public, ſans le fatiguer par des redites & par des raiſonnemens qui ne prouvent rien, ou qui, pour mieux dire, prouvent tout autre choſe que ce qu'ils ont intention de prouver.

Vous ſeul, Monſieur, pouviez me faire rompre le ſilence que je m'étais propoſé de garder ſur des critiques que j'avais prévues & dont je connaiſſais la marche, les détours & le peu de ſolidité. Le ſuffrage de quantité de gens éclairés, me confirme tous les jours dans le parti que j'avais pris, & ma façon de penſer & d'agir à cet égard, ſera doreſnavant auſſi invariable, que l'eſtime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, *&c.*

Nota. Nous avons entre les mains pluſieurs Mémoires ſur cette grande queſtion; mais comme les uns ſont remplis des mêmes principes que ceux qu'on a lus dans les Mémoires de M. Auffrai, & que les autres s'accordent avec ceux de M. de Morpas, nous croyons qu'il eſt inutile de les publier, & nous terminons ici cette longue querelle.

DE NANTES, *le 22 Août 1766.*

On apprend que le Navire le *Commerce*, deſtiné pour la Guinée, en deſcendant de cette Ville pour aller à Pimbœuf prendre

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 9 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE *de la Déclaration du Roi qui accorde des Encouragemens à ceux qui défrichent les Landes & Terres incultes.*

X. LEs Étrangers ne seront néanmoins tenus pour Regnicoles que lorsqu'ils auront élu leur domicile ordinaire sur leslieux où il sera fait des défrichemens ou desséchemens, & qu'ils auront déclaré, devt les Juges Roy. du Ressort qu'ils entendent y fixer leur domicile pour l'espace au moins de six années, & lorsqu'ils auront justifié après ledit temps auxdits Juges par un certificat en bonne forme, qui sera déposé au Greffe, signé du Curé & de deux Syndics ou Collecteurs, qu'ils y ont été employés sans discontinuation auxdits travaux, dont il leur sera donné acte par lesdits Juges sans frais, excepté ceux du Greffe que nous avons fixé à 3 ℔.

XI. Si quelqu'un desdits Étrangers venait à décéder dans le cours desdites six années, à compter du jour qu'ils auront fait leur déclaration devant lesdits Juges, les enfans, parens ou autres domiciliés en France appellés à recueillir leur succession, & même, à l'égard du mobilier seulement, ceux domiciliés en Pays étrangers en auront délivrance en justifiant par un certificat en la forme prescrite par l'article précédent, que lesdits Étrangers étaient employés auxdits défrichemens ou desséchemens. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder, observer & exécuter suivant leur forme & teneur, nonobstant tous Édits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & toutes choses à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par ces Présentes, aux Copies desquelles collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, voulons que foi soit ajoutée comme à l'original. Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes. DONNÉ à Compiegne le treiziéme jour d'Août, l'an de grace mil sept cent soixante-six, & de notre Regne le cinquante-uniéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi, PHELYPEAUX. Vu au Conseil, DEL'AVERDY. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

» Registrée, oui, ce requerant le Pro-
» cureur Général du Roi, pour être exécutée
» selon sa forme & teneur ; à la charge qu'il
» ne pourra être entrepris aucun défriche-
» ment que du gré, consentement ou con-
» cession des Propriétaires des terreins in-
» cultes, ou des Seigneurs, à l'égard des
» terres abandonnées, & sans que de la qua-
» lification des terres incultes donnée par
» l'article I. à celles qui depuis quarante
» ans n'auraient produit aucunes récoltes,
» il puisse être tiré aucune conséquence,
» relativement aux contestations sur la na-
» ture & qualité des dixmes qui pourraient
» s'élever après l'expiration de l'exemp-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» tion des dixmes ordonnée par ladite Dé-
» claration ; comme auſſi ſans que l'énon-
» ciation d'aucuns Arrêts ou Réglemens
» qui n'auraient point été revêtus de Let-
» tres Patentes enregiſtrées en la Cour,
» puiſſe être tirée à conſéquence, ni ſup-
» pléer au défaut d'enregiſtrement; & Co-
» pies collationnées envoyées aux Baillia-
» ges Sénéchauſſées du Reſſort, pour y être
» lues, publiées & regiſtrées ; enjoint aux
» Subſtituts du Procureur Général du Roi
» d'y tenir la main, & d'en certifier la
» Cour dans le mois, ſuivant l'Arrêt de
» ce jour. A Paris, en Parlement, tou-
„ tes les Chambres aſſemblées, le 22
„ Août 1766. *Signé* DUFRANC.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Juillet au 15 Août dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.				TOULOUSE.				LA ROCHELLE.				ROUEN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Béfort.	20*	8	3	Albi.	23	5		Barbezieux.	25	18		Andely.	18	19	3
				Alet.	22	16	1					Caudebec.	19	16	7
Colmar.	16	15	9	Beziers.	25	7	6					Dieppe.	21	8	11
				Carcaſſonne.	22*	2	3	Cognac.	22*	10		Eu.	19	5	
												Evreux.	19	9	2
				Caſtelnaudary								Giſors.	15*	13	4
Haguenau.	15	1	4	Caſtres.	25	17	6	LAROCHEL-				Havre.	21		
				Lavaur.	24	15		LE.	26*	18		Lons.	18	16	9
				Limoux.	22	16	1					Magny.	19	10	
Landau.	13*	8	7					Marennes.	23	12	6	Neufchatel.	20	2	6
				Montpellier.	30*	1	8					Pont-Aude			
Scheleſtat.	18	4	4	Narbonne.	27	7	11					mer.	23*	12	7
				Niſmes.	29	8	6	Saintes.	25	10		Pont-de l'Ar			
STRASB	16			Pezenas.	26	5						che.	21	12	
								St. Jean d'An-				Pont-l'Ev.	19		6
wiſſembourg.	16			TOULOUSE.	25	16	10	gely.	23	5	6	ROUEN.	21	17	

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	11	2	From. le ſep.	26	13		From. le ſep.	24	12	4	From. le ſep.	19	19	2
Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	6	1		Avoine le ſ.	10	10	10	Avoine le ſ.	9	6	7	Avoine le ſ.	7	7	
Foin le q.	1	14	1	Foin le quint.	2	2	8	Foin le quint.	1	16	8	Foin le q.	1	15	
Paille le q.	1		4	Paille le q.		14	3	Paille le q.	1	1	10	Paille le q.	1	8	6

DE LONDRES.

Un Particulier a trouvé le ſecret de rendre le foin mouillé auſſi bon que s'il eût été mis en meule étant ſec. Il s'agit de jetter du ſel entre chaque rangée de foin, & 25 liv. de ſel ſuffiſent pour 2500 l. de foin.

Un autre a inventé une machine pour couper des arbres, avec laquelle 5 hommes feront plus d'ouvrage en 5 h. que n'en peuvent faire 10 autres en 10 h. par la méthode actuelle. On a lieu d'eſpérer que cette machine, ſi elle eſt adoptée, ſera de la plus grande utilité, ſur-tout dans l'Amérique ſeptentrionale. Elle doit être préſentée au Préſident de la Société Royale. Sans doute que dans la ſuite on en donnera la deſcription dans quelques papiers Anglais.

Un Écoſſais a découvert un moyen de faire du ſavon avec de l'algue. Ce ſavon

coutera 50 p. cent de meilleur marché que le ſavon ordinaire. Il s'agit de ſçavoir s'il aura les mêmes qualités que le ſavon fait avec de l'huile.

On a envoyé de Londres en Écoſſe pluſieurs perſonnes pour chercher dans les montagnes de Lochabar la plante nommée *cutbear* qui eſt très-utile pour la teinture, & qu'on a coutume d'apporter à grands frais de Madere ou de quelqu'autresPays éloignés.

On a reçu de Savanha en Géorgie, une certaine quantité de cocons de ſoie qui doivent être préſentés à la Société des Arts.

On eſt informé que le *Reading* a pris 3 baleines, *le London* 2, *le Suffolk* 2, avec 700 veaux marins; *l'Aventure* une baleine, & le *Jeune Aigle* trois.

DE LA ROCHELLE, *le 30 Août 1766.*

On commence à apporter du froment nouveau au marché de cette Ville où il s'eſt vendu de 163 à 165 ℔, & il y a toute apparence qu'il montera inceſſamment à 170 ℔, ſi l'on conſidere les beſoins qui ſe font ſentir dans l'Italie. La récolte de l'orge a été aſſez médiocre; il vaut de 80 à 83 ℔; mais celle de la baillarge a été plus abondante; ce grain peut valoir de 90 à 95 ℔, & augmentera vraiſemblablement. Le prix du ſeigle eſt de 130 à 133 ℔, & celui de l'avoine de 68 à 70 ℔.

Les marais ſalans ont recommencé, & ſi le beau temps continue, il y aura une ſuffiſante quantité de ſel. Celui de Ré vaut 750 ℔; le ſel de chaudiere de Seudres, de 800 à 820 ℔; l'eau-de-vie de la Rochelle, de 98 à 100 ℔; celle de Ré de 102 à 103; celle d'Oleron, de 93 à 95 ℔; celle de Cognac, de 102 à 103 ℔.

SUITE *des Obſervations générales ſur les grains de la Normandie, de la Picardie, &c. par M. Sircey de Sutieres.*

LA PICARDIE. Récolte de 1766.

Dans la Picardie que je viſite deux ou trois fois l'année, j'ai trouvé en Juillet les bleds encore plus mûrs qu'en Normandie; enſorte que j'eſtime qu'il n'y a qu'un tiers de défectueux. Les pailles de froment des derniers ſemés, ſont preſque toutes rouillées.

J'ai fait enſemencer en bled en 1765, chez M. Pannelier, Seigneur d'Anel près de Compiegne, cent mines de terre. En Juillet 1766, ſes bleds n'étaient point verſés, à l'exception de deux mines qui étaient panchées, à cauſe d'une ravine élevée qui a inondé cette piece de terre. Preſque tous les bleds voiſins de ceux de M. Pannelier étaient verſés à plat, ainſi que tous ceux du canton, parmi leſquels il y en avait dont l'herbe couvrait l'épi. Cet inconvénient ne vient que de la maniere de labourer à plat avec la charrue à tourne oreille, & d'enterrer la ſemence avec cette charrue.

Afin que la ſemence ſoit enterrée comme il eſt néceſſaire, on ne doit foncer ce dernier labour qu'autant qu'il faut de terre pour couvrir la ſemence. Le ſol alors n'ayant pas reçu le dernier labour auſſi profond que les autres, il ne peut être aſſez meuble pour que les eaux puiſſent filtrer au travers; ce n'eſt pas le ſeul inconvénient préjudiciable. Un terrein plat, labouré à plat, ne peut avoir ſon écoulement pour les eaux, ſur-tout lorſque le printemps & l'été ſont auſſi pluvieux que les derniers; & les eaux, en ſéjournant longtemps ſur les terreins labourés à plat, amoliſſent la paille par le pied, & la font ſouvent pourrir; alors les moindres vents accompagnés de pluies, la couchent entiérement par terre, ſans qu'elle puiſſe jamais ſe relever, quelque chaleur qu'il faſſe enſuite.

En Picardie & ailleurs, ſi on labourait en planches plus ou moins bombées, plus ou moins larges, ſelon que les terreins ſont ſecs ou humides; ſi l'on donnait le dernier labour auſſi profond que les premiers; ſi l'on enterrait enſuite la ſemence avec la herſe, tous les Fermiers auraient d'auſſi beaux bleds que ceux de M. Pannelier.

On conçoit aiſément que l'eau ne peut ſéjourner ſur un terrein bombé, puiſqu'elle s'écoule dans chaque raye. Malgré le bombement des planches en pratiquant des ſangſues dans les terres les plus humides, pour en faciliter encore l'écoulement des eaux de chaque raye. Ces ſangſues les dépoſent dans un foſſé qui eſt au bas de la terre. Par cette ſimple & facile opération, le pied de la paille du bled n'étant point détrempé par le ſéjour des eaux, ſe nourrit, ſe fortifie & s'éleve. Les orages & les fortes pluies continuelles font courber à la vérité les

bleds les plus robuſtes, mais au premier rayon de ſoleil, ils ſe relevent & ſe ſoutiennent.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

TERRE EN LIN.

Un journal de terre paye pour la taille aux environs de 3 ℔ par journal, ſans compter les autres impoſitions à proportion, ci . . . . . 3 ℔ ß d.

Six labours à charrue pour le lin, c'eſt-à-dire, je veux en mettre 2 de plus que pour la culture du bled à 10 ß par labour pour la main-d'œuvre, 3

Pour uſé des ferremens à 5 ß chaque labour . . . 1 10

Pour achat d'une paire de bœufs qui ne peuvent travailler que 30 journaux, coutant 250 ℔; intérêt de ce capital perdu, à raiſon de 5 p. cent, 12 ℔ 10 ß, faiſant 8 ß 4 d. par journal, ci 8 4

Cent quintaux de foin pour chaque paire de bœufs à 25 ß le cent, 125 ℔ faiſant pour chaque journal 4 3 4

Pour fumer chaque journal de terre pour le lin, je veux en mettre 15 chars, c'eſt-à-dire, 5 chars de plus que pour la culture du bled, afin de contenter mes adverſaires, 15 chars à 15 ß 11 5

Pour main-d'œuvre pour le charrier & pour le répandre, ci 1

Pour intérêt perdu d'un ſac de ſemence de graine de lin qui ſuit ordinairemt le cours du bled, j'en mets même autant, quoiqu'il en faille un carton de moins, à 6 ℔ le ſac, ci 6

Pour herſer cette ſemence

24 12 8

D'autre part, ... 24 12 8

à bras à raiſon de deux ouvrieres par journal à 7 ß pour chacune, ci 14

Pour cercler le lin dans le commencement de l'été & en tirer les mauvaiſes herbes à raiſon de trois femmes par journal à raiſon de 7 ß, ci 1 1

Pour arracher le lin, on en donne une poignée à chaque ouvrieres, ci 0

Pour dépigner le lin après l'avoir rangé & nétoyé à la main, ſix femmes à raiſon du lin de chaque journal de terre, à 7 ß pour le ſalaire ou vin 2 2

Pour port ou rouiſſage, & le retour 1 10

Pour droit de rouiſſage dans un étang 1

Pour l'étendre, le faire ſecher & le retirer 1

Pour le ſerancer, pour le mettre en rame, premier ouvrage, ... 1

Second ouvrage ſe fait par des femmes auſquelles on donne une poignée à chacune, ci 0

Dixme payée avec du lin de dix poignées une . . . 0

TOTAL . . . . 32 ℔ 19 ß 8 d.

Voilà encore les frais d'un journal de terre enſemencé en lin, montant à 32 ℔ 19 ß 8 d., leſquels étant déduits de 115 ℔ 4 ß portés dans mon Mémoire, il reſte pour le Cultivateur 82 ℔ 4 ß 4 d. par an pour chaque journal de terre, avec cet avantage, que ſi les lins ſont cueillis avant la S^t. Pierre, & que la terre ſoit humide, on ſeme auſſitôt du petit mil noir qu'on recueille au mois de Septembre; c'eſt ce qu'on appelle faire deux récoltes par années. Il eſt vrai que le montant de ces récoltes n'eſt pas conſidérable, parce que chaque Agriculteur ne cultive de lin que ce dont il a beſoin pour faire le linge de ſa maiſon; mais il en ſeme tous les ans & s'il en vend dans les foires ou marchés,

c'eſt pour ſubvenir à quelque néceſſité preſſante, & cet homme peu calculateur ignore le montant du meilleur produit de la terre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

FIN *des Obſervations ſur le Charanſon, par M. de Mozé.* (a)

Dans les dernieres obſervations que j'eus l'honneur de vous envoyer, Monſieur, le 1^er^. d'Août, je n'avais ſuivi le charanſon que juſqu'à l'état de chryſalyde qui était encore blanche & molle.

L'éruption de pluſieurs charanſons dont je m'apperçus le 4, m'excita à ouvrir beaucoup de mes grains charanſonnés; pluſieurs de ces ouvertures donnerent la liberté à des priſonniers qui ſe mettaient à courir dans l'inſtant, pluſieurs autres me procurerent l'avantage de voir les différens progrès des chryſalides, depuis la moleſſe & la blancheur dont il était queſtion, juſqu'à la noirceur & à la dureté du charanſon parfait.

Ce changement arrive par dégrés; la chryſalide rouſſit d'abord un peu, les pattes & la trompe bruniſſent plutôt que le reſte; peu à peu le petit charanſon acquiert du mouvement dans ces parties; les nuances de roux & de brun s'accumulent, & enfin il devient noir. Cette chryſalide n'a point d'autre enveloppe pour ſe perfectionner que le grain même; ainſi elle ne ſe dépouille point comme fait le ver.

Voici donc en peu de mots toute cette branche de l'hiſtoire de ces inſectes. Ils naiſſent d'un petit œuf limpide que la mere a injecté dans un petit trou caverneux qu'elle a pratiqué avec ſa trompe dans un grain de bled. D'abord ils y ſont en forme d'un petit ver rond, blanc, ridé, & dont la tete eſt rouſſe: en cet état ils mangent, autant que j'en puis juger, par ce qui ſe trouve de farine de manque dans le grain lorſqu'ils le quittent. En mangeant ils groſſiſſent & s'alongent à la groſſeur & à la longueur d'un charanſon. Lorſqu'ils y ſont parvenus, ils ſe dépouillent & ſe déchargent du ſuperflu de leur humidité, alors ils ſe trouvent en un état de faibleſſe & d'imbécillité qui ne convient qu'à des chryſalides; les membres ſont couverts d'une enveloppe, au lieu que le grain de bled tient lieu d'enveloppe au charanſon.

Cette chryſalide qui eſt d'abord du plus beau blanc dans ſa totalité, rouſſit inſenſiblement plus promptement dans certaines parties que dans d'autres; & de molle qu'elle était, elle ſe fortifie & ſe durcit peu à peu; elle acquiert en même-temps beaucoup d'agilité, enſuite elle s'empreſſe d'ouvrir ſa priſon où elle laiſſe ſouvent beaucoup de nourriture.

Sans fixer le temps des diverſes époques de la vie de ces inſectes dans les différentes ſaiſons, je puis aſſurer que j'ai vu les vieux charanſons s'acoupler, percer le grain, pondre, & leurs petits devenir d'autres charanſons parfaits, dans l'intervalle du 22 Juin au 4 Août de cette année 1766.

La naiſſance des enfans ne fait point le terme de la vie des peres, ils mangent, s'accouplent & pondent de nouveau; quand j'aurai examiné les mœurs de leur poſtérité, je vous en ferai part, je ne m'attends nullement à faire l'éloge de leur ſobriété & de leur chaſteté.

On ne ſçaurait conclure d'une eſpèce d'inſecte à une autre, ni même dans la même eſpèce d'un individu à un autre; il y a plus de deux mois que des *vers de l'eſpece de ceux qui perforent les nœuds des bleds*, m'ont donné des mouches dont vous avez vu la deſcription; cependant j'en ai d'autres enfermés dans le même temps, qui ſont encore vivans, & qui ne donnent aucun ſigne d'une prochaine transformation, il y a cependant un an que je les tiens enfermés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(a) *Elles ſont du 7 Août dernier, & M. de Mozé les adreſſe à M. Duverger, Secrétaire perpétuel du Bureau d'Agriculture du Mans.*

RÉPONSE

*De l'Abbé Soumille aux obſervations de M. D***. du Bureau d'Agriculture du Mans, touchant l'étuve à lampe pour faire éclore les vers à ſoie*, Gaz. N°. 63, 64, 65 & 66.

MONSIEUR,

Je ſuis très-flaté que ma petite étuve

à lampe ait attiré votre attention, & vous ait porté à propoſer vos idées au public ſur la maniere de la perfectionner. J'ai renvoyé cette correction à l'hyver prochain, à cauſe de la conſtruction des *ſemoirs* qui me laiſſe à peine le temps de reſpirer dans la ſaiſon où nous ſommes; mais en attendant, je ſuivrai votre exemple, Monſieur, j'expoſerai mes vues au grand jour, & dans l'occaſion je dirai mon ſentiment pour ou contre le vôtre ſuivant les circonſtances; perſuadé que vous le prendrez en auſſi bonne part que moi, & que nous gagnerons l'un & l'autre à ſonder le goût des connaiſſeurs: il vaut bien mieux eſſuyer la critique d'un plan que la dépenſe d'une exécution hazardée.

Il y a dans votre deſcription des articles où j'ai la ſatisfaction de me rencontrer avec vous, & d'autres où je croirais pouvoir prendre un parti contraire, ſauf à me rendre à vos raiſons quand les miennes vous paraîtront inſuffiſantes.

J'ai penſé comme vous, que mes trois étages devaient n'en faire qu'un pour avoir plus d'eſpace & une chaleur plus uniforme: j'applaudis à l'expédient de former les planches de pluſieurs pieces pour les empêcher de ſe déjetter: l'agrandiſſement du bâti eſt une choſe indifférente par elle-même; cela dépend de la quantité de graine que chaque particulier peut ſe propoſer d'y faire éclore, *&c.* mais voici deux points ſur leſquels nous penſons différemment.

1°. Les crevaſſes que la continuité du feu a cauſé dans les planches de mon fourneau, ne ſont pas le principal objet de mes reproches: il eſt queſtion d'une chaleur lente qui s'inſinue peu à peu dans les épaiſſeurs des planchers & des parois, dont on ne peut pas diſpoſer à ſon gré; qui communique quelquefois un degré trop fort, & qu'on ne peut pas faire ceſſer, même en ſupprimant la lampe. Cet inconvénient ne ſe rencontrerait pas dans une poële tout de tôle, laquelle par ſon peu d'épaiſſeur reçoit dans le moment les impreſſions du feu, & ſe réfroidit dans l'inſtant, pour peu qu'on déplace la lampe ou que l'on intercepte une partie de ſon activité par l'interpoſition d'une plaque de métal que je place pour un temps au-deſſus de la flame: car j'ai eu occaſion dans mon premier fourneau d'uſer de différentes reſſources.

Vous convenez vous-même, Monſieur, que pourvu que la fumée & l'onctuoſité de l'huile ne pénétrent pas dans la capacité de l'étage, il n'y a point d'inconvénient: d'ailleurs, une chaleur de 16 à 18 dégrés n'eſt pas aſſez forte pour exciter les particules ignées de la tôle: enfin, celle qui traverſe mes trois étages, n'ayant pas été nuiſible aux vers de mes expériences, on peut conclure en faveur de ſon uſage, & vous-même vous la conſervez en quelque ſorte dans votre nouvelle conſtruction, en y ſubſtituant du *fer blanc*, qui ne differe du *fer noir* ou de la tôle que j'emploie, que par l'étamure, laquelle peut couler à la longue, & laiſſer la tôle à nud: il ne s'agit donc ici que du plus ou moins.

2°. Il s'en faut de beaucoup que le tuyau de tôle qui traverſe mes trois étages, donne une chaleur égale dans toute leur étendue. Ce tuyau, par exemple, dans le plus bas étage n'eſt pas ſupportable au tact du bout des doigts, tandis que la chaleur qui en émane, diminue de plus en plus en tirant vers les parois, & que celle des angles eſt encore notablement plus faible. C'eſt pour cela que j'avais mis ma graine dans un tambour tournant en forme de *bluteau*, & que de temps en temps je le faiſais tourner par le bout de l'arbre qui perce au dehors: je corrigeais par là l'inégalité de la chaleur par le déplacement reſpectif des graines. C'eſt encore pour cela, & plus que pour toute autre choſe, que je me ſuis déterminé à changer la forme de ce poële, ſans en manifeſter le motif. Vous en allez juger, & je m'en tiendrai à votre déciſion.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

NOTICE *du Journal de Mai.*

A la tête de ce Journal eſt un Mémoire en faveur des réglemens des Manufactures. L'Auteur dit que ſans ces réglemens qui déterminent la longueur, la largeur, le nombre des fils des étoffes, & la maniere de les mettre en œuvre, l'Étranger perdrait la confiance qu'il a en nous, & refuſerait de nous acheter.

On trouve enſuite une lettre de M. S. Cet Auteur examine combien de perſonnes vivent ſur un baril de graine de lin à Lubeck, conduit, ſemé, recueilli & fabriqué en Bretagne, envoyé au Pérou pour ſervir de chemiſe à un Eſpagnol, & rame-

né du Pérou en métal qui ſert à payer le Propriétaire & le Fermier Lubeckois. En négligeant même un grand nombre de gens qui concourent indirectement à la production, au tranſport, à la fabrication, à la revente de ce lin & du métal qui le paye. M. S. a trouvé qu'il faiſait vivre 115 familles, ce qui fait environ 460 perſonnes, mais il a oublié de nous dire quelle était la part de chacun.

Après cette lettre on en lit une autre de M. T. Négociant de Bordeaux, qui demande ſi les Habitans Cultivateurs des Colonies doivent être rangés dans la claſſe *productive* ou dans la claſſe *ſtérile*. Il allégue pour raiſon de ſon doute, que la culture des Colonies n'eſt que le réſultat des productions du Royaume, & que leurs productions ne ſont point d'une utilité abſolue; d'où il conclut qu'on doit les regarder comme une manufacture de luxe établie par la Métropole pour étendre le débouché & la conſommation de ces denrées. Il en appelle à l'autorité de M. *Monteſquieu* & à celle du Mémoire ſur les Colonies, imprimé dans notre Journal de Janvier, (& ſur lequel il ſoupçonne le Journaliſte de quelque prévention.) Pour prouver que par les raiſons qu'il a dites plus haut, la Métropole doit *ſeule* fournir la matiere premiere des travaux des Colonies, doit *ſeule* pourvoir à leur entretien, & doit *ſeule* en retirer le produit.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

CHANGES.

A. 1766.	*Jeudi* 4.	*Vend.* 5.	*Sam.* 6.
Amſterdam.	55 7 8. 56	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15. 14 l. 19	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	⅛ pe . .	. . . .	. . . .

SUITE *de l'eſſai ſur les influences du Commerce de luxe, ſur celui de neceſſité, par M. Auffray, ancien Fabricant de Paris.*

Je n'ignore pas tout ce qui a été dit plus ingénieuſement que ſolidement en faveur du luxe; mais malheureuſement une fatale expérience dément toutes ces belles ſpéculations. Nous ſommes depuis trop longtemps les victimes de ces préjugés funeſtes; la lumiere perce aujourd'hui & diſſipe une foule de nuages qui interceptaient ſes rayons bienfaiſans. Le commerce de luxe & celui de néceſſité ne ſauraient ſouffrir de comparaiſon; préférerait-on un bâtiment avec des beautés irrégulieres, conſtruit ſur le ſable & étayé de toutes parts, à un autre bâti réguliérement & ſur des fondemens inébranlables? On doit tout ſacrifier au commerce de néceſſité, lui ſeul mérite notre attention, & rien ne fait plus d'honneur à notre Nation que les encouragemens qu'elle donne à la premiere branche de ce commerce. Il n'eſt pas poſſible de faire marcher d'un pas égal le commerce de luxe & celui de néceſſité; les influences du premier ſont trop malignes, elles corrompent la maſſe du ſecond & l'arrêtent à chaque pas. En effet, une nation où le luxe & la moleſſe jouiront de la plus grande conſidération, ne ſera jamais pleinement agricole & marchande: peut-on allier l'indolence, la fainéantiſe & la diſſipation, avec le travail le plus opiniâtre, l'attention la plus ſuivie & l'économie la mieux entendue? L'un n'exclut-il pas abſolument l'autre? Pourquoi nos campagnes ſont-elles déſertes? C'eſt que le travail rude qu'elles exigent rebute, lorſqu'il eſt comparé avec le luxe de nos Villes & les travaux aiſés qu'on y trouve. Nous reconnaiſſons l'agriculture pour être la ſource de toutes les richeſſes, ce n'eſt pas aſſez, il faut détruire les obſtacles conſidérables qui s'oppoſent encore à ſes ſuccès.

Lorſque le luxe d'une Nation eſt également répandu dans toutes les claſſes, que ce mal eſt devenu épidémique, on a tout à craindre, & je voudrais bien que ces réflexions ne nous fuſſent pas relatives.

Le commerce de néceſſité reclame une multitude d'hommes que celui de luxe lui

a enlevé; on ne ſçaurait trop tôt les lui rendre, il y a des profits certains à faire dans l'un, & il n'y a que des pertes à faire dans l'autre. Ces pertes mêmes augmentent tous les jours; mais cet eſprit de frivolité, que nous ſçavons répandre avec tant de profuſion ſur les choſes les plus importantes, ne nous permet pas de fixer notre ſituation à cet égard, & c'eſt en vain que nos voiſins nous déclarent ſucceſſivement qu'ils ne veulent plus traiter avec nous que pour des objets de néceſſité.

Quand on vient à conſidérer la maſſe de notre luxe, que l'on voit ſon poids énorme tout entier à notre charge, peut-on ne pas s'attriſter? Ne doit-on pas deſirer que ces bonnes réſolutions patriotiques, plutot peut-être que des Loix, nous portent à n'admettre dans notre conſommation que le produit du commerce de néceſſité?

Dans une Nation où les dernieres claſſes n'agiſſent qu'à l'*inſtar* des premieres, celles-ci doivent être très-circonſpectes, & doivent toujours donner des exemples du patriotiſme le plus pur; car quoiqu'il ſoit de rigueur pour tous, il l'eſt en quelque ſorte davantage pour les premiers ordres, relativement aux ſuites. Si les ravages que fait le luxe parmi notre peuple, étaient mieux connus, ſi cette claſſe précieuſe des hommes n'était pas tant dédaignée, il y a long-temps que l'on ſçaurait apprécier les richeſſes que nous donne le produit du luxe. Mais l'habitude générale, rien moins que patriotique & fortement contractée, de ne jamais jetter les yeux ſur les claſſes inférieures, fait que l'on voit tout en beau: nulle diſtinction entre les richeſſes factices & les réelles, parce qu'il faudrait réflechir, & que c'eſt un travail pour nombre de gens.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 30 *Août* 1766.

Les Navires le *Jeune Henri*, de 300 ton. Cap^e. *Gramon*, Arm. MM. *Bouteiller*; la *Bretagne*, de 200 ton. Cap^e. *Soliman*, Arm. MM. *Bouteiller*; & l'*Algonquin*, Navire neuf de 130 tonneaux, Cap^e. *Richard de Villemer*, Arm. M. *Coperon*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Port au Prince, le ſecond pour la Martinique, & le troiſiéme pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers le *Sgraven Polder*, de 140 ton. Cap^e. *Pieter de Lange* pour Bruges; la *Notre-Dame des Douleurs*, de 50 ton. Cap^e. *Jean de Artaza* pour Liſbonne; le *Jeune Hendrick*, de 180 ton. Cap. *Annes Hendrick*, pour Stetin; le S^t. *Jean-Baptiſte*, de 40 ton. Cap^e. *François Arrarte*, pour la Corogne; la *Concorde Sophie*, de 130 ton. Cap^e. *Nicolas Buſch*, pour Hambourg.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.
De la Garde,	29^e.	touttes lett.	11
Guidy,	34^e.	C.	13
Meulan,	44^e.	H.	10
De l'Auge,	48^e.	C.	11
Deſplaſſes,	61^e.	A.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Sept. 1766.	*Jeudi* 4.	*Vendredi* 5.	*Samedi* 6
Ac. des Indes.	1300. 97 ½ 1300	1300	1300
Emp. de la Com.	421	421	421
Prom. à 5 p ⅋.	18 ½		
Prom. à 4 p ⅋.	36		35 ½
Ac. des Fermes.	855. 57 ½	857 ½ 55.	855
Amortiſſement.			
1ſ. p. l. du Dix.	16 ½		
3^e. Loterie.	23 ½	23 ½ 13^e. 28	23 ½ 13^e. 2
Annuités.	414		
Coup. d'An.	82	82	82 82 ½
Emp. de 50 mil.	23 ½ 4^m.	23	23 ½ 4^m.
Emp. de 30 mil.	26	26	26 ½ 26 27
Col. 1759.	28 ½		
Canada.	32	31 ½	31
4^e. L. Epoques.	24 10^e. 29 ½	24. 10^e. 29 ½	24 (A
Nouette.	25 Av. 27	25 12^e. 29 ½	25 25 ½ 2^m. 6
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅋.			
Bretagne.			
3 p ⅋ ſur les Cui.			